



DENIS DELBAERE

Déclaration en faveur d'un élargissement mesuré des talus antinomades

PRÉAMBULE EN FORME DE CONSTAT

I.

Parmi les préoccupations quotidiennes des services techniques chargés de la gestion quotidienne de l'espace public au sein des collectivités territoriales, le refoulement des nomades, migrants et autres SDF occupe une place de choix.

Il semblerait que des hordes barbares s'abattent sur les villes, tant le sujet mobilise l'opinion et tant son exploitation politique demeure prégnante au sein d'une société pourtant supposée *ouverte*.

II.

Ouvertes, nos sociétés ne le sont pas *moralement* (comme l'atteste notre difficulté à accepter le voisinage de l'étranger), mais *spatialement*, tant la ville contemporaine est fondamentalement sans défenses. Les remparts, partout, ont été abattus ou démantelés. La pâte urbaine se répand, vide, vague et verte. Les *plaines urbaines*¹ juxtaposent stades, parkings de centres commerciaux, échangeurs autoroutiers, réserves naturelles, enclaves agricoles et autres stations d'épuration sans composer l'espace. C'est le règne de la marge, de l'entre-deux, de l'interlieu², et rien n'est plus accessible que cette étoffe à la trame trop lâche.

Denis Delbaere est paysagiste auprès de la Ligue contre l'encagement social et pour la relative indéfinition des espaces.

1. Plaine urbaine : forme émergente d'espace public. Cet agrégat programmatique à l'accompagnement paysager étique, constitué en périphérie des agglomérations afin d'accueillir leurs fonctions les plus encombrantes ou les moins désirables, paraît posé (plus ou moins littéralement) sur le sol qui, en tant que vecteur de continuité (particulièrement visible en plaine), constitue le gros œuvre de la plaine urbaine et, pour tout dire, son paysage.
2. Interlieu : espace dont les qualités et les aspects sont définis par ceux des lieux qu'ils mettent en relation. Dans l'espace public, il correspond aux systèmes de frange et de liaison favorisant la mise en relation des personnes.